

QUELLE DÉMARCHE POUR QUELS TRAVAUX ?



Démolition d'une construction

Permis de démolir

Création d'une véranda ou terrasse couverte

≤ 5m² : aucune formalité
≤ 20 m² si non attenant : DP
≤ 40 m² : DP
> 40 m² : PC

Extension, aménagement de combles

≤ 20 m² si non attenant : DP
≤ 40 m² : DP
> 40 m² : PC

Portail et clôture

DP

Terrasse non couverte de plain pied (béton ou bois)

DP

Un périmètre remarquable à protéger !

Macau a la chance de posséder une architecture et un environnement remarquables (Zone UCca consultable en ligne). Cette richesse s'accompagne de contraintes nécessaires à leur protection. Si votre projet se trouve dans cette zone, en plus des formalités indiquées, il sera automatiquement soumis à la consultation obligatoire des ABF (Architectes des bâtiments de France).

Toiture, tuiles réfection à l'identique

DP

Création d'une fenêtre de toit, lucarne

DP (sans création de surface de plancher)

Parabole > 1 m

DP

Unité extérieure de climatisation

DP

Pose de panneaux solaires photovoltaïques

DP

Ravalement de façade, bardage

DP

Fenêtre, porte-fenêtre ou toute menuiserie extérieure

DP pour création ou remplacement à l'identique

Coupe ou abbatage arbres

DP si arbres à préserver identifiés dans le PLU ou site classé/inscrit (L.151-19 Code de l'urbanisme)

Annexes (abri de jardin, appentis, cabane)

≤ 5 m² et moins de 1,50 m de haut : aucune formalité
≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

Garage et extension si accolé à l'habitation

≤ 40 m² : DP
> 40 m² : PC
si non accolé à l'habitation
≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

Auvent, préau, carport

≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

Pergola

si construire sur base en dur : DP
si non : aucune formalité

Construction d'une piscine

Bassin ≤ 10m² non couvert restant moins de 3 mois : aucune formalité
Bassin ≤ 100 m² non couvert : DP
Bassin ≤ 100 m² avec couverture de moins de 1,80 de haut : DP
Bassin > 100 m² : PC

Légende

DP : déclaration préalable de travaux
PC : permis de construire

